

**INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO A LA 7^{ème} ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A
LA CONVENTION D,OTTAWA SUR LES MINES
ANTIPERSONNEL**

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Par Madame Rhoda KASWENGE
Conseillere Socio-Culturelle du Chef de l,Etat

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs.

La République Démocratique du Congo, mon pays, est entrain de traverser un moment historique de son existence.

Malgré les préparatifs du second tour de l, élection Présidentielle, le Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA a tenu à ce que le pays soit représenté à ces assises.

A travers cette circonstance, je tiens à remercier la Communauté Internationale, et tous nos partenaires qui nous ont soutenu durant la période de transition jusqu'à ce jour. Le peuple Congolais leur restera reconnaissant pour leur soutien à l'endroit des victimes des armes lâches de guerres et UXOS.

La volonté politique du Gouvernement de mon pays de respecter ses engagements decoulant de la Convention d'OTTAWA dans le domaine de l,assistance aux vctimes, demeure manifeste.

Il y a lieu ici d,evoquer les dispositions de l'Article 49 de la nouvelle Constitution qui régit désormais mon pays, qui stipulent que la protection de toutes les couches vulnérables sera garantie dont les handicapés, les victimes de mines y compris.

Cette loi assurera les besoins physiques, intellectuels et moraux de nos compatriotes handicapés et victimes des atrocités des guerres.

- Madame la Présidente,

Mon pays la République Démocratique du Congo compte 11 provinces qui sont découpées par la nouvelle constitution en plusieurs entités ; ce qui fait que la 3^{ème} République comptera 25 provinces.

Sur les 11 provinces que compte actuellement mon pays, il se constate que toutes les 11 regorgent des zones dangereuses, lesquelles causent des nombreuses victimes.

La province de l'Equateur donne un total de 489 victimes soit 26 % du total des victimes des mines et UXOS ; elle est suivie par la province du Sud KIVU, qui a 24% des victimes. Le total des victimes survivantes dans mon pays, eleve a ce jour a 1.864.

Les victimes mortes de suite de leurs blessures sont à plus de 815 soit 43 % de l'ensemble des victimes et les survivants sont à 56%.

Le nombre le plus élevé des victimes est constitué des hommes (62%), suivi des femmes (24%), et des enfants de 0 à 15 ans soit 3%.

D'ici l'an 2009, la République Démocratique du Congo compte améliorer les conditions de travail afin de favoriser une bonne prise en charge des victimes, notamment en physiothérapie en approvisionnement des produits pharmaceutique et matériels, en instaurant une formation d'un corps d'éducateurs qui devra intégrer les victime ; ceci pour rendre réellement applicable la prise en charge psychosociale des nouvelles victimes.

Une politique de réinsertion économique est envisagée pour développer l'auto-prise en charge des victimes des mines et Uxos, car la grande partie de ces dernieres est constituée de responsables et chefs des familles.

Madame la Présidente,

Les Centres de Santé étant les structures les plus proches de la population, la République Démocratique du Congo envisage la création de ces derniers dans chaque entité où ils sont inexistants.

Le pays a aussi exprimé le besoin dans la réhabilitation des hôpitaux généraux dans toutes les provinces du pays pour permettre aux blessés d'être soignés comme il se doit ; ce qui réduira la mortalité des victimes des mines antipersonnel.

Pour conclure cette présentation, ma délégation aimerai rappeler que les activités de la lutte anti-mines sont jusque là coordonnées par l'UNMACC. C'est avec ce programme des Nations Unies que tous ceux qui sont impliqués dans ces activités collaborent.

Par là, nous pouvons citer le point focal de la Présidence de la République, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de la Défense et autres structures.

La prise en charge des victimes des mines antipersonnel n'est pas encore suffisante dans mon pays. C'est pour cela que nous ne cessons de plaider pour cette cause chaque fois que l'occasion nous est offerte.

Plusieurs programmes ont été élaborés à ce sujet pour spécifier les besoins réels de cette catégorie des nos compatriotes devenus vulnérables. Nous croyons que ces derniers pourront bénéficier des soins appropriés sur le plan médical, dans la réadaptation physique, dans la prise en charge psychosocial et dans la réintégration socioéconomique.

Pour ce faire, la République Démocratique du Congo, mon pays compte sur l'assistance de nos différents partenaires pour l'aider à accomplir ses obligations vis-à-vis de la convention d'OTTAWA en matière d'assistance aux victimes des mines antipersonnel et UXOS.

Je vous remercie.